

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2015 à 18h30

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Carole WORMS, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

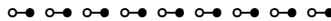
Sont présents MM et Mmes tous les membres.

Mme Tiphaine BARC, Aurélie CHATAIGNIER, MM Éric ISNARD, Cyrille PALLIANI et Jean-Marc PHILIPPE ont respectivement donné pouvoir à Mmes Monique LORE, Aline SALLES, Bernadette GUILLOT, MM Fabrice BERARDI et Alain BOUTBOUL.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2015.

UNANIMITE



RAPPORT N° 1 – Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de voter les dépenses de la section de fonctionnement pour un montant de 8.016.647 €.

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2.698.949,80 €.
POUR : 24
CONTRE : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)
- Chapitre 012 - Charges de personnel : 4.036.900 €.
UNANIMITE
- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 151.017 €.
POUR : 24
CONTRE : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 591.861 €.
POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)
- Chapitre 66 - Charges financières : 138.547,20 €.
POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)
- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 26.000 €.
POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 147.760 €.
 - POUR :** 24
 - ABSTENTION :** 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 225.612 €.
 - POUR :** 24
 - ABSTENTION :** 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

Monsieur le Maire soumet alors au vote les recettes de fonctionnement pour un montant de 8.016.647 €.

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : 131.500 €.
 - POUR :** 24
 - ABSTENTION :** 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)
- Chapitre 70 - Produits des services : 491.600 €.

UNANIMITE
- Chapitre 73 - Impôts et taxes : 3.573.005 €.

Monsieur le Maire soumet au vote les 3 taxes composant la fiscalité locale, soit un produit de 2.965.760 €.

- Taxe d'habitation : 23,36 %
- Taxe foncière sur le bâti : 25.17 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 90.67 %

Il précise également que le Conseil Municipal a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux communaux. Les bases quant à elles, qui sont gérées par l'Administration Fiscale ont augmenté de 1,781 %. Cette augmentation des bases se traduira par une augmentation sur la feuille d'impôt des administrés.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

Monsieur le Maire soumet au vote le chapitre 73 pour 3.573.005 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 74 - Dotations et participations : 1.575.642 €.

Monsieur le Maire fait remarquer l'importante baisse de la DGF par rapport à l'exercice 2014.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 15.000 €.

UNANIMITE
- Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 29.900 €.

UNANIMITE

Monsieur le Maire précise qu'il faut rajouter à ces recettes, le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2014 reporté au présent BP, pour un montant de 2.200.000 €.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 3.452.316 €.

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 138.620 €.

Monsieur BOUTBOUL s'interroge sur les études de faisabilité, car selon lui si ce sont des projets prévus au mandat, il est curieux de lancer aujourd'hui les études de faisabilité. Celles-ci auraient déjà dû être faites.

Monsieur MORALES explique que dans tout projet il y a une partie étude et maîtrise d'œuvre et une partie travaux de réalisation.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 1.189.480 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 983.560 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 10 – Dotations fonds divers – Réserves : 760 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts : 352.150 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de rajouter à ces dépenses d'investissement les restes à réaliser 2014 pour un montant de 787.746 €.

Monsieur le Maire présente maintenant les recettes d'investissement d'un montant de 3.452.342 €.

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 954.900 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 500.000 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et Réserves : 647.775,81 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 147.760 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 225.612 €.

POUR : 24
ABSTENTION : 05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de rajouter à ces recettes d'investissement les restes à réaliser 2014 pour un montant de 787.772 € ainsi que le résultat reporté de 188.522,19 €.

Monsieur MORALES remercie Madame GIORDANINO Directrice Générale des Services, les Chefs de Services et les Adjoints qui ont travaillé sur ce budget et ont réussi à le boucler sans augmentation de la fiscalité et ce, malgré la baisse drastique des dotations.

RAPPORT N° 2 – Délibération de principe pour les dépenses imputées sur le compte « Fêtes et Cérémonies »

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et l'explique.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu conformément à la note du 22 janvier 1996 de la Trésorerie Générale de prévoir une délibération de principe pour autoriser le règlement des dépenses prévues à l'article 6232 du chapitre 011 « Fêtes et Cérémonies ».

Je vous demande, donc de bien vouloir autoriser les dépenses prévues à l'article 6232 pour un montant de 65.000 € en vue des manifestations suivantes :

- Vœux de Monsieur le Maire
- Cérémonie de remise des médailles du travail
- Apéritif de bienvenue aux nouveaux habitants
- Célébrations du 8 mai, du 11 novembre, du 19 mars et de la Libération du village
- Apéritif de fin d'année
- Apéritifs de départ à la retraite
- Cérémonie de la fête des mères
- Cérémonies d'inaugurations et apéritifs ponctuels divers
- Apéritifs d'ouverture et de création des différents services et bâtiments communaux
- Repas, goûters divers
- Fête du village
- Accueil de troupes artistiques diverses pour manifestations culturelles
- Remises de trophées
- Festivités relatives au jumelage de la commune avec Brezoï

Monsieur BOUTBOUL demande s'il serait possible d'avoir le détail chiffré de chacune de ces cérémonies.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit là que de prévisions qui s'apprécient globalement, le détail exact du cout de chaque cérémonie sera connu au Compte Administratif 2015.

POUR :

24

ABSTENTION :

05 (M. BOUTBOUL, Mme LORE, M. LOYER, et p/p Mme BARC et M. PHILIPPE)

RAPPORT N° 3 – Demande de Subvention au Conseil Général – FDADL

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explique.

Les communes peuvent bénéficier pour la couverture de leurs dépenses de l'aide de l'Etat et des autres collectivités locales, versée en vue d'inciter à la réalisation d'investissements publics ou d'utilité collective.

Cette aide obéit à deux conditions essentielles :

- C'est une mesure d'indication : la collectivité qui subventionne n'accorde son concours que pour le financement des dépenses qu'elle souhaite voir réaliser.
- L'aide n'est accordée que pour des travaux exécutés, dans des conditions imposées ou selon des normes bien définies.

Parmi nos principaux partenaires, le Conseil Général des Bouches du Rhône, est de loin celui qui apporte l'aide la plus conséquente à la commune. Les subventions d'investissement qu'il nous verse sont des contributions facultatives, à caractère forfaitaire, versées en capital.

Elle peut cependant revêtir diverses formes, parmi lesquelles, le dispositif du FDADL « Fonds d'Aide au Développement Local » prévu pour des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le montant de la subvention s'élève de 20 à 60 % du montant HT en fonction de l'intérêt du projet et de son inscription dans le cadre des priorités définies par le Département que sont : l'environnement, le sport et la jeunesse, la culture, le foncier et l'habitat social, l'accueil de la petite enfance. La dépense annuelle subventionnable dans le cadre de ce dispositif est plafonnée à 600.000 € HT.

Je vous propose de présenter trois dossiers de demande de subvention :

PROGRAMMES	MONTANT du projet en € HT	SUBVENTION ATTENDUE en €
Acquisitions de terrains	400.000,00	240.000,00
Travaux de voirie 2015	264.150,00	158.490,00

Monsieur BOUTBOUL demande quels sont les terrains et les travaux de voirie concernés par la demande de subvention.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la propriété CAMOIN, en face la Place de la Libération et d'un terrain situé entre le stade et l'école Paul Eluard. En ce qui concerne les travaux de voirie, la demande de subvention regroupe plusieurs projets d'aménagement de diverses voiries.

UNANIMITE

RAPPORT N° 4 – Demande de subvention au Conseil Général – Travaux de proximité

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

Les communes peuvent bénéficier pour la couverture de leurs dépenses de l'aide de l'Etat et des autres collectivités locales, versée en vue d'inciter à la réalisation d'investissements publics ou d'utilité collective.

Cette aide obéit à deux conditions essentielles :

- C'est une mesure d'indication : la collectivité qui subventionne n'accorde son concours que pour le financement des dépenses qu'elle souhaite voir réaliser.
- L'aide n'est accordée que pour des travaux exécutés, dans des conditions imposées ou selon des normes bien définies

Parmi nos principaux partenaires, le Conseil Général des Bouches du Rhône, est de loin celui qui apporte l'aide la plus conséquente à la commune. Les subventions d'investissement qu'il nous verse sont des contributions facultatives, à caractère forfaitaire, versées en capital.

Elle peut cependant revêtir diverses formes, parmi lesquelles, le dispositif « d'Aide aux travaux de proximité » prévu pour des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, pour des travaux réalisables dans l'année, car ne nécessitant pas d'études techniques particulières.

Le montant de la subvention s'élève à 80 % du montant HT des travaux plafonnés à 75.000 € HT par projet. Le nombre de dossiers déposés chaque année est limité à sept par commune.

Dans le cadre de ce dispositif, je vous propose de présenter six dossiers de demande de subvention, un dossier de 2014 ayant fait l'objet d'un report sur 2015 :

PROGRAMMES	MONTANT des TRAVAUX en € HT	SUBVENTION ATTENDUE en €
Travaux de pluvial	76.417,00	61.134,00
Foyer des anciens	66.667,00	53.334,00
Travaux dans les écoles	63.917,00	51.134,00
Travaux sur les équipements sportifs et culturels	64.417,00	51.534,00
Travaux crèche	60.267,00	48.214,00
Réfection de chaussées	46.334,00	37.067,00

UNANIMITE

RAPPORT N° 5 – Modification des statuts du SMED 13

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

Lors du Comité Syndical du 4 mars 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification des statuts du Syndicat dont la commune est membre.

Cette modification concerne plus particulièrement l'article 10, relatif au changement du siège du Syndicat, nouvellement fixé au 1 Avenue Marco Polo – CS 20100 – 13141 MIRAMAS Cedex à la place de SALON DE PROVENCE.

Je vous propose si vous en êtes d'accord de bien vouloir vous prononcer sur la modification des statuts du SMED 13.

UNANIMITE

La séance est levée à 19h40